Union des Pêcheries au Carrelet de l'Arc Atlantique
Rencontre du 17 juin 2017 (Pornic)

Compte-rendu pour les administrateurs de l'association « Les Carrelets Charentais »

Ce samedi 17 juin à l'Auberge de la Fontaine aux Bretons de Pornic, les représentants de 6 associations de pêcheurs au carrelet sont réunis pour la troisième fois (2014 : Fouras, 2016 : Saint Bonnet sur Gironde, 2017 : Pornic) :

- Association pour la conservation des pêcheries traditionnelles de la Côte de Jade (ACPCJ) (50 carrelets, 35 adhérents)
- Association des Carrelets Charentais (450 carrelets, 250 adhérents)
- Association des Cabaniers du Médoc (60 carrelets, 60 adhérents)
- Association des ¨pêcheries sud estuaire de la Loire (57 carrelets, 57 adhérents)
- Association des pêcheurs au carrelet de l'estuaire de la Gironde (550 carrelets, 280 adhérents)
- Association Départementale Agréée de Pêche Aux Engins et Filets (ADAPAEF 33) (500 carrelets, 1650 adhérents).

Jack-Alain GUIHO assure au nom de l'ACPCJ l'accueil des participants, l'animation de la réunion et l'organisation du repas et des visites de l'après-midi.

1ère partie, de 9h30 à 11h15 :

Un tour de table permet à chaque association de se présenter et aux participants de mieux se connaître. À cette occasion, un hommage est rendu à l'initiateur de ces rencontres, Jean-Louis MARTIN, notre ancien Président et ancien Maire de Port des Barques. C'est en effet grâce à son action et à la conviction qu'il avait que l' « union fait la force » que prend corps le projet d'Union des différentes associations inscrit à l'ordre du jour de la réunion.

Très vite, les similitudes mais surtout les différences apparaissent en fonction de l'histoire, du territoire et des pratiques de chaque association. Les interlocuteurs des services de l'état sont différents (DDTM, port autonome, voies navigables de France, affaires maritimes, etc.,) les réglementations sont clémentes ou draconiennes et les contraintes variables selon que les installations (« pêcheries » ou « carrelets » selon les territoires) sont en bord de mer, sur un fleuve ou une rivière, dans le périmètre d'un port autonome ou dépendent d'une municipalité par exemple. Il faut noter toutefois, que chaque association s'est adaptée à son environnement réglementaire et fiscal et l'idée d'une « harmonisation » des pratiques, outre les inévitables problèmes de faisabilité, ne remporte pas l'adhésion de ceux qui se déclarent satisfaits de leur relation avec les services de l'état.

S'expriment aussi, inégalement partagées, les « peurs » habituelles, alimentées selon les territoires par des incidents isolés souvent issus de querelles de voisinages ou de malentendus avec les services de l'état :

- peur d'être découragés par des contraintes techniques ou réglementaires punitives ;
- peur de l'ambition réelle ou supposée des représentants de l'état de nous « contrôler » ;
- peur de la résiliation unilatérale des AOT ;
- peur des actions menées au plan national ou européen par les intégristes de l'écologie, de la protection des ressources, de la défense des animaux et/ou par tout type de personnes ou organisations complotant localement, à Paris, Bruxelles ou Strasbourg pour « faire disparaître » les carrelets.

Les enjeux économiques d'un improbable « lobby anti-carrelets » étant pratiquement nuls peu de temps a été consacré à ce thème (qui est cependant à l'origine de la naissance d'un certain nombre d'associations de « défense » de ce type de loisir).

La crainte de voir notre activité brimée par de nouveaux textes réglementaires (à combattre) a été suivie tout aussitôt par le souhait paradoxal de promouvoir un nouveau texte (à défendre) relatif à la reconnaissance du caractère patrimonial des carrelets, texte qui irait « plus loin » que le « label » évoqué récemment par Monsieur Bussereau. En manière de consolation pour l'absence

de texte officiel, l'iconographie des carrelets a été évoquée (aussitôt, magazines, brochures, publicités, etc., circulent …) et tous conviennent que la meilleure preuve de la valeur patrimoniale de nos installations reste leur présence quasi-permanente sur les documents de promotion (publics, privés, touristiques, industriels, etc.,) des activités de nos parties respectives de la côte Atlantique. Pressés par le temps, les participants n'ont pas eu le loisir de s'épancher sur la particularité singulière de cette richesse patrimoniale : c'est la seule qui rapporte à l'état (à l'exception des subventions exceptionnelles reçues de la région et de l'état après la tempête de 1999), alors que toutes les autres coûtent régulièrement (subventions annuelles de restauration, d'entretien, d'équipement, de fonctionnement, etc.,).

2ème partie, 11h 15 :

Une version mise à jour (synthèse des projets transmis par les associations, disponible en .PDF sur le site « cabaniersdumedoc.com ») du texte de la Charte évoquée lors de la réunion de 2016 est distribuée aux participants et examinée point par point. Après quelques aménagements cosmétiques, le texte est finalisé et sa rédaction adoptée.
Le choix d'une formule légère et sans existence juridique permet la souplesse requise par ceux qui ne souhaitent pas s'engager dans un dispositif contraignant mais trouvent un intérêt à communiquer, échanger et partager dans un cadre informel.
S'ensuit une discussion sur l'opportunité de se mobiliser une journée par an pour faire le point dans le cadre fixé par ce projet d'union ou rester sur le choix d'un autre mode de représentation auprès des instances nationales et européennes pour « porter le fanal du combat ». Chaque association étant libre de rejoindre ou de quitter l'Union à sa guise et aucun autre mode de représentation n'étant exclu par ailleurs, la discussion n'a pas lieu d'être prolongée.

3ème partie, 11h 45 :

L'Association « Territoires Imaginaires » (Christophe GUIHO) nous présente son calendrier pour l'été 2017, qui concerne « Les Carrelets Charentais » pour la période du 13 au 23 août :

- 13 août : Carrelets en Lumière à Arces-sur-Gironde (17- Royan Atlantique)
- 14 août : Voyages sonores à Saint-Palais-sur-Mer (17- Royan Atlantique)
- 19 au 22 août : Installation Lumière & Sonore à Fouras-les-Bains (17- Rochefort Océan)
- 23 août : 2ème édition à Port des Barques (17- Rochefort Océan)

La mise en valeur de nos installations dans le cadre d'activités festives et artistiques (déjà commencée depuis 3 ans) ajoute un volet supplémentaire à leur caractère patrimonial et devrait permettre à « Territoires Imaginaires » de les intégrer aux actions organisées en 2018 dans le cadre de l' « Année Européenne des patrimoines culturels ».

Avant le repas, il est arrêté que le Coordonnateur 2017-2018 (Bernard LAPEYRE, « Les Cabaniers du Médoc », Lapeyre.Bernard@orange.fr) fera parvenir aux associations participantes un exemplaire définitif de la « Charte de l'Union des Pêcheurs au Carrelet de l'Arc Atlantique » ainsi qu'une liste avec adresses des autres associations pour circulation et signature de la Charte par les associations qui le souhaitent. Le Coordonnateur-adjoint 2017-2018 sera Jean-Charles KOENIG, « Les Carrelets Charentais », Koenig.Jean-Charles@laposte.net.

Le Coordonnateur assurera l'organisation de la prochaine réunion (2018) et l'information des associations signataires (date, lieu, ordre du jour).

4ème partie, 14h30 :

Après le déjeuner, nous embarquons sur un bateau au port de Pornic pour une visite le long de la côte de Jade qui nous permet de découvrir le profil particulier de cette côte rocheuse et tourmentée où l'érosion marine libère des blocs de granit en rongeant les couches d'ardoise qui les stabilisaient. Sur ces surfaces pentues et souvent difficiles d'accès, les carrelets sont solidement accrochés à la pente rocheuse et leur géométrie gracile qui n'est pas sans rappeler certains insectes est surmontée par les courbes gracieuses des longues et brillantes « alarmes » qui tiennent les filets. Là encore, les différences d'une région à l'autre sont visibles, les choix

techniques de structure, de mode d'implantation et de levage du filet montrent bien que d'un territoire à l'autre, l'imagination emprunte des voies différentes pour aboutir au même résultat.

La rencontre s'achève par la visite guidée de plusieurs carrelets de nos collègues de la Côte de Jade, clôturée à 18h par le « pot de l'amitié » offert par Jack-Alain GUIHO (ACPCJ).








